

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 D 01142

Numéro SIREN : 914 361 134

Nom ou dénomination : LE GRAND CAILLOLET

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 18686

IN FINE

audit

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
« LE GRAND CAILLOLET »,
SOCIETE CIVILE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

LE GRAND CAILLOLET

Société civile au capital de 36 045 986 euros

Siège social : 3 Avenue du Maréchal Lyautey, Parc Talabot

13007 MARSEILLE

914 361 134 MARSEILLE

IN FINE AUDIT

Siège social : 17 La Canebière - 13001 Marseille

Téléphone : 04 96 17 09 14

Mail : contact@infinexpert.fr

SAS de commissariat aux comptes au capital de 1000 euros.

RCS Marseille 852928613 - SIRET 852928613 00011 - N° de TVA intracommunautaire : FR 56 852928613

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 25 juillet 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R-224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

La société LE GRAND CAILLOLET est une société civile au capital de 36 045 986 euros, immatriculée auprès du RCS de Marseille sous le numéro 914 361 134, dont le siège social est situé 3 Avenue du Maréchal Lyautey, Parc Talabot 13007 MARSEILLE.

A la date du présent rapport, le capital de la Société est composé de 36 045 986 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées, représentant ainsi un montant de capital social de 36 045 986 euros, dont la table de capitalisation est présentée ci-après :

SOCIETE LE GRAND CAILLOLET				
Tableau de capitalisation pré-transformation				
	Parts sociales	Prix Unitaire	Capital Social	% détention
M. Philippe DOR	36 045 972	1,00	36 045 972	99,99996%
Mme Sandrine JANVIER	14	1,00	14	0,00004%
TOTAL	36 045 986	1	36 045 986	100,00%

Dans un souci de simplification de son fonctionnement, la gérance a décidé de transformer la forme juridique de la Société en Société par Actions Simplifiées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La société civile LE GRAND CAILLOLET a été constituée le 09 juin 2022. La transformation en société par actions simplifiée suppose que les capitaux propres soient supérieurs à la moitié du capital social, ce qui est le cas puisque qu'aucune opération n'est intervenue entre la date de création et la date d'émission du rapport comme l'atteste le dirigeant.

Par ailleurs, nous ne pouvons nous prononcer sur la valeur d'apport des titres apportés lors de la constitution de la société civile LE GRAND CAILLOLET en date du 09 juin 2022. Cette valorisation restera sous la responsabilité de son dirigeant.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

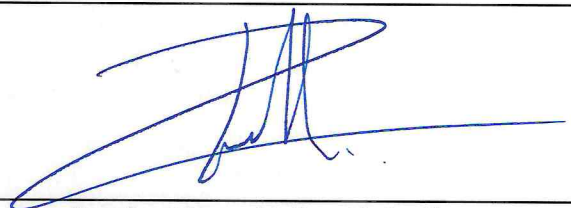
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
- Aucun avantage particulier pouvant exister au profit d'associés ou de tiers n'a été porté à notre connaissance.
- Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social qui est de 36 045 986 euros.

Fait à Marseille, le 03 août 2022

Le commissaire aux comptes et à la transformation

IN FINE

audit



Représentée par M. Quentin Losilla